

## Etre encadré par un SAGE, n'est-ce pas sanctuariser la nature au détriment de l'Homme ? 6

Le SAGE, dès son approbation, est opposable à l'administration (Etat, Collectivités Territoriales et Etablissements Publics) au travers de son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

De même, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à l'administration et au tiers.

Plus qu'un document à portée juridique et réglementaire, il se veut être une feuille de route favorisant un développement harmonieux et durable du territoire.

Tel qu'envisagé depuis son lancement, le SAGE Dordogne Atlantique se veut avant tout attaché au vivant, c'est-à-dire à la préservation de la vie du territoire de basse Dordogne au sens humaniste.

Aussi n'a-t-il pas pour ambition de sanctuariser ou « mettre sous cloche » l'environnement mais de s'assurer que l'avenir du territoire se dessine sous l'angle de la responsabilité et de la durabilité. ➤

## 7 Et nous, que pouvons-nous faire à notre échelle ?

### La question de l'eau est l'affaire de tous !

Pour définir un projet partagé qui soit le reflet des attentes des acteurs de ce territoire, l'avis et l'action de chacun comptent !

Habitants, élus, usagers de l'eau ou touristes, **votre rôle peut se jouer à trois niveaux.**

- Le **premier** est évident : **faire entendre votre parole** et prendre part aux débats.
- Le **deuxième** : **participer concrètement** aux actions bénéficiant à notre environnement et à sa protection pour aujourd'hui et demain.
- Le **troisième** : **nous interroger** sur notre rapport à l'environnement et notre empreinte sur celui-ci, notamment dans un contexte de changement climatique qui sonne l'alerte.

A l'idée de la nature pour l'Homme, préférons celle de la nature et l'Homme.

### En pratique ?

N'hésitez pas à nous faire remonter vos idées depuis le site Web du SAGE ou à vos représentants au sein de la CLE, participer à la définition des enjeux du territoire (réponse à l'enquête « Exprimez-vous sur les enjeux d'avenir du territoire »), prenez-part aux échanges lors des prochaines commissions thématiques (octobre-novembre) et suivez-nous sur le site Web du SAGE. ➤

## 8 EPIDOR, quel rôle dans le SAGE ?

La CLE du SAGE a souhaité s'appuyer sur une structure porteuse en charge de l'animation ainsi que du secrétariat technique et administratif de la CLE, voire de la maîtrise d'ouvrage pour des missions spécifiques (par exemple des études complémentaires) à la demande de la CLE.

A l'occasion de l'installation de la CLE le 15 décembre 2016, celle-ci a souhaité confier cette mission à l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR.

Présidé par M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental de la Dordogne, l'établissement est engagé depuis 1991 dans la préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Les élus rassemblés en son sein et les experts qui s'y associent ont à cœur de favoriser un développement durable des territoires et l'harmonie de l'Homme et la nature.

Ses actions concrètes et partagées intéressent notamment la qualité et la quantité des eaux, les conditions hydrologiques extrêmes (inondations, sécheresses), le suivi et la sauvegarde des poissons migrateurs, la valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel du bassin (« Réserve de biosphère »), et plus globalement l'accompagnement des collectivités dans leurs projets en lien, direct ou indirect, avec l'eau. ➤

# La Dordogne Atlantique & le SAGE en 8 questions



Le bassin de Dordogne Atlantique œuvre depuis fin décembre 2016 pour se doter d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, de portée juridique.

Il s'agit d'un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent, et qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Pour suivre les actualités du SAGE et des territoires de Dordogne Atlantique, rendez-vous sur le site internet du SAGE

<https://dordogne-atlantique.fr/>



Document réalisé par Epidor, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne. - Octobre 2019



# 1 Pourquoi un SAGE sur le territoire de Dordogne Atlantique ?

Dans la suite du contrat de rivière Dordogne Atlantique (2003-2013), né d'une volonté forte des élus de restaurer et de valoriser la Dordogne, le comité de rivière a souhaité lancer un SAGE dès 2012.

Ainsi, fruit d'un engagement fort des acteurs locaux, le SAGE a été conçu comme un nouveau défi à relever, nécessitant créativité, solidarité et dynamisme, mais également comme une démarche de progrès

participant au développement durable de la vallée, de concert avec la labellisation « Réserve de biosphère » du bassin de la Dordogne.

L'outil SAGE en tant que tel est apparu propice à la création d'un cadre commun d'actions, au dénouement des éventuelles oppositions et conflits via l'ouverture d'un espace de discussion et de débat, à l'adoption de règles de cohérence locale. ➤



# 2 Quelles limites au territoire de Dordogne Atlantique ?

Le périmètre du SAGE, entériné par arrêté du 10 juin 2015, couvre 2 700 km<sup>2</sup>.

Il s'étend, d'Est en Ouest, de la confluence de la Vézère-Dordogne (Limeuil, 24) à la confluence de la Virvée-Dordogne (Saint-André-de-Cubzac, 33) et intéresse 3 départements (Dordogne, 60.2%, Gironde, 39.4%, Lot-et-Garonne, 0.4%).

Ce sont 311 communes et 22 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui y sont inclus, partiellement ou totalement.

En termes hydrographique, le bassin de la basse Dordogne compte 1 416 km de linéaires de cours d'eau dont 160 pour le seul axe Dordogne. ➤



# 3 Qui est engagé dans les réflexions et l'élaboration du SAGE ?

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** du SAGE est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE.

Sa composition, fixée par arrêté préfectoral du 7 novembre 2016, distingue trois collèges : le collège des élus (21 membres), le collège des usagers (13) et le collège de l'Etat (6).

Elle est actuellement présidée par Monsieur Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, assisté de deux Vice-Présidents : Monsieur Lionel FREL, Conseiller régional de la Nouvelle-Aquitaine et Monsieur Jean GALLAND, Conseiller départemental de la Gironde et Maire de Lalande-de-Fronsac.

Au-delà des membres propres de la CLE, des experts, des acteurs de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU-i,...) mais aussi la population du territoire, dont les jeunes, sont invités à co-construire les documents constitutifs du SAGE. ➤



# 4 Quels sont les particularismes environnementaux, patrimoniaux et culturels de ce territoire ?

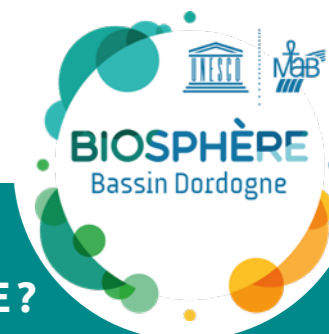
Le bassin Dordogne Atlantique recèle un patrimoine environnemental, bâti et culturel remarquable. La rivière Dordogne en constitue la « colonne vertébrale » et le poumon de vie.

Nous profitons de l'eau qu'elle nous offre, de la beauté des paysages qu'elle structure pour grande partie et de son image de marque (« Le sourire de la France »).

Plus spécifiques à la basse Dordogne, l'influence fluvio-maritime, le mascaret, la présence des grands migrateurs amphihalins (parmi lesquels l'esturgeon européen), les palus, la richesse faunistique et floristique (angélique des estuaires, vison d'Europe, loutre d'Europe, ...) et la multiplicité des cours d'eau secondaires en forment l'identité.

Par ailleurs, fruit du labeur millénaire des hommes, le territoire est marqué par la présence d'un patrimoine bâti riche et révélateur d'un lien étroit, tantôt aimant tantôt froid, entre l'Homme et la rivière : bastides, ponts, ports, moulins à eau, barrages hydroélectriques, canal de Lalinde, etc.

La culture y est fortement rattachée au travers notamment de l'histoire de la navigation, de la viticulture, de la pêche professionnelle et amateur. ➤



# 5 En quoi la reconnaissance Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est une passerelle pour le SAGE ?

Le 11 juillet 2012, le bassin de la Dordogne a été inscrit au **réseau mondial des Réserves de biosphère par l'UNESCO**, réseau qui rassemble des sites exceptionnels conciliant conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement socio-économique.

Cette reconnaissance récompense les démarches mises en œuvre ces dernières années en matière de développement durable sur l'ensemble du bassin.

Au-delà de sa résonance en termes d'image de marque, elle incite le bassin de Dordogne Atlantique à s'inscrire dans une démarche de progrès où la prise en compte de l'environnement doit être perçue comme une chance.

Le lancement du SAGE Dordogne Atlantique constitue un engagement fort du territoire en ce sens, cet outil

devant notamment favoriser un développement de territoire harmonieux et respectueux des milieux aquatiques.

Au-delà du site – le bassin de la Dordogne – le Programme sur l'Homme et la biosphère (ou programme MAB pour Man and Biosphere) distingue les efforts considérables consentis pour préserver le patrimoine naturel tout en assurant le développement socio-économique du territoire concerné. Preuve que nature et évolution peuvent s'autoalimenter !

Si ils restent à préciser, certains éléments « font » d'ores et déjà réserve de biosphère en basse Dordogne, à savoir : les palus ou marais fluvio-maritimes ; l'activité de pêche et, associée à elle, les grands poissons migrateurs ; la faune et la flore emblématique ; les bastides ; le patrimoine de quais et de cales. ➤